

Le 7 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 7 avril 2015, de 20 h 00 à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère, absente
Mme Hélène Dumont, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

068-2015

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Soumission - balayage de rues
9. Soumission – tonte de bords de chemins
10. Renouvellement du contrat de voirie qui vient à échéance le 30 avril.
11. Soumission – entretien des pelouses été 2015
12. Grand Salon des produits régionaux 2015
 - Demande d'appui afin de formuler une demande d'aide financière dans le programme FDMK
 - Demande d'utilisation des locaux et d'une aide financière
13. Résolution désignant une personne au niveau local pour l'enlèvement d'obstruction dans les cours d'eau
14. Résolution pour le paiement de la facture de la Semer inc. (achat de bacs brun)
15. Résolution pour le paiement de la facture de BPR Groupe-Conseil (honoraires de janvier 1999 à janvier 2000)
16. Correspondance
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015

069-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance 2 mars 2015

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.

070-2015

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 88 063,78 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe le conseil que lors de la dernière réunion publique de la Régie, l'embauche de deux nouveaux pompiers a été entérinée. Il s'agit de MM. Jérôme Pelletier et Sylvain Michaud tous deux de Saint-Pacôme. Leur formation devrait débuter sous peu.

La réglementation concernant les détecteurs de fumée, feux extérieurs, etc. est à l'étape de révision et devrait être présentée aux municipalités sous peu.

Les pompiers sont sortis à quelques reprises dernièrement pour des feux de cheminée.

Concernant le schéma de couverture de risque, l'an trois est à l'étape de révision.

7. Rapport d'organismes

Les membres du conseil représentant divers organismes n'ont aucun sujet à discuter.

8. Soumission balayage de rues

CONSIDÉRANT

la nécessité de procéder au balayage des rues du réseau municipal de St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal a demandé à M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon, une soumission pour ledit balayage des rues concernées;

CONSIDÉRANT

le dépôt de ladite soumission pour l'exécution des travaux mentionnés;

071-2015

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ferme Pierre Garon au montant de 3 400,00 \$ plus taxes pour effectuer le balayage des rues de la municipalité de St-Denis pour l'année 2015.

9. Soumission tonte de bords de chemins

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une offre de services pour la tonte des bords de chemins de Ferme Pierre Garon;

CONSIDÉRANT QUE

l'offre reçue de Ferme Pierre Garon est pour un montant de 450 \$ pour chaque tonte demandée au cours de l'été 2015;

072-2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon au montant de 450,00 \$ plus taxes pour chaque tonte des bords de chemins de la municipalité pour l'année 2015.

Que la municipalité demande qu'une première tonte soit faite dans la semaine du 15 juin 2015 et qu'une seconde tonte soit faite dans la semaine du 03 août 2015, ce qui n'exclut pas la possibilité de procéder à d'autres moments, s'il y a lieu.

10. Renouvellement du contrat de voirie qui vient à échéance le 30 avril

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie donne à contrat l'entretien général (secteurs voirie, citernes, édifices municipaux, etc.) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon a présenté une nouvelle offre de services pour un montant de 21 500 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité souhaite que les contrats, dans la mesure du possible, soient renouvelés au début de chaque année financière;

073-2015
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte la proposition de M. Garon de Ferme Pierre Garon, pour un montant de 14 333,36\$ plus taxes pour la période du 1^{er} mai 2015 au 31 décembre 2015, soit 1791,67 par mois. Que ledit contrat sera renouvelable pour le 1^{er} janvier 2016.

Que M. Jean Dallaire, maire, et Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente avec M. Garon (Ferme Pierre Garon).

Dans une situation de non-renouvellement du contrat de voirie, une période de trois mois d'avis devra être observée par l'une ou l'autre des parties concernées.

Mme Annick Mercier demande à se retirer jusqu'à ce que la discussion sur le point suivant soit terminée.

11. Soumission – entretien des pelouses été 2015

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a reçu une soumission de M. Steve Lévesque pour l'entretien des pelouses pour l'été 2015 pour un montant total de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE

la soumission concerne l'entretien des pelouses suivantes :

- de chaque côté des côtes de la rue de l'Église
- du Parc Bellevue (parc de la Croix)
- du Parc de la Halte bleue (sur le ch. De la Grève ouest)

cette offre de service incluant la tonte des pelouses et le fouet.

EN CONSÉQUENCE,
074-2015

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de tonte de pelouse de M. Steve Lévesque pour la saison 2015 pour un montant de 2 500 \$.

12. Grand Salon des produits régionaux 2015

- **Demande d'appui afin de formuler une demande d'aide financière dans le programme FDMK**

- CONSIDÉRANT QUE l'organisme demandeur tient avec succès depuis plusieurs années, cet événement agricole, touristique, artistique et communautaire;
- CONSIDÉRANT l'importance de positionner la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie comme destination agrotouristique dans le Kamouraska;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité, dans ses actions, veut favoriser, soutenir et développer avec les partenaires du milieu, des activités à rayonnement régional;
- CONSIDÉRANT QUE
- Actuellement, la MRC de Kamouraska, par le biais du FDMK, remet, annuellement, un montant de 500 \$ à un organisme d'une municipalité qui en fait la demande;
 - La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie doit, annuellement, identifier un organisme qui pourra bénéficier de ladite subvention;
 - Le Comité de développement de Saint-Denis a déposé une demande en ce sens pour l'organisation de la 11^e édition du Grand Salon des Produits régionaux;
 - Le Comité de développement de Saint-Denis rencontre les critères et obligations demandés par la municipalité pour être admissible;

EN CONSÉQUENCE,
075-2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de fournir une subvention de 500 \$, provenant du FDMK, au Comité de développement de Saint-Denis, somme qui servira à l'organisation du Grand Salon des Produits régionaux qui se tiendra les 15 et 16 juillet 2015.

• **Demande d'utilisation des locaux et d'une aide financière**

Utilisation de locaux

CONSIDÉRANT une correspondance du Comité de développement de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT QUE les 15 et 16 juillet 2015 se tiendra la 11^e édition du Grand Salon des Produits régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Salon des Produits régionaux est un moyen privilégié de mettre en valeur les produits bioalimentaires du Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de l'événement, le Comité de Développement demande à la Municipalité l'utilisation de la patinoire pour la tenue de l'activité;

076-2015

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité accepte de rendre disponible, gratuitement, la section du côté de la patinoire pour la tenue du Salon.

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer le succès de l'événement, le Comité de Développement demande à la Municipalité une participation financière;

077-2015

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité participe financièrement à l'activité du Grand Salon des produits régionaux par une aide financière d'un montant maximum de 250 \$.

13. Résolution désignant une personne au niveau local pour l'enlèvement d'obstruction dans les cours d'eau

- CONSIDÉRANT QUE selon la *Politique de gestion des cours d'eau* adoptée par la MRC de Kamouraska, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;
- CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;
- EN CONSÉQUENCE,
- 078-2015
- Il est proposé par M. Réal Lévesque
Appuyé par Mme Hélène Dumont
- Et résolu à l'unanimité des membres présents,
- Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Pierre Garon, ouvrier municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

14. Résolution pour le paiement de la facture de la Semer inc. (achat de bacs brun)

- CONSIDÉRANT QUE la collecte de matières organiques est entrée en vigueur en janvier 2015;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'acquisition de bacs bruns qui ont été distribués aux résidents;
- CONSIDÉRANT QUE la Sémer inc. a pris en charge l'achat des tous les bacs de toutes les municipalités ayant pris part à l'entente;
- CONSIDÉRANT QU' en adhérant à un achat regroupé, les municipalités ont pu bénéficier d'un meilleur prix;
- EN CONSÉQUENCE,
079-2015
- il est proposé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de :
- Autoriser le paiement de la facture de Sémer inc. pour l'achat de 400 bacs bruns au montant total de 22 981,21 incluant les taxes.
- Autoriser la directrice générale à combler cette dépense avec le surplus affecté à l'achat de ces bacs pour un montant de 13 168 \$ et un montant de 7 816,91 à même le surplus non affecté.
- Émettre et envoyer le chèque immédiatement après cette séance afin que la Sémer inc. puisse payer le fournisseur.

15. Résolution pour le paiement de la facture de BPR Groupe-Conseil (honoraires de janvier 1999 à janvier 2000)

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR Groupe-Conseil a fait des études en alimentation et distribution d'eau potable et la collecte, interception et traitement des eaux usées de janvier 1999 à janvier 2000;

CONSIDÉRANT QUE BPR Groupe-Conseil avait la conviction qu'elle serait la firme qui serait dédiée au dossier jusqu'à l'aboutissement du projet;

CONSIDÉRANT QUE les règles et exigences du MAMOT ont changé et que maintenant les municipalités ont l'obligation d'aller en appel d'offres de services pour les professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR Groupe-Conseil a informé la municipalité qu'elle avait cumulé des honoraires pour un montant de 16 257\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affecté un montant de 8 000 \$ à même son surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE,
080-2015

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de :

Autoriser le paiement d'un montant de 8 762,85 taxes incluses.

Autoriser la directrice générale à combler cette dépense avec le surplus affecté.
Émettre et envoyer le chèque immédiatement après cette séance afin de respecter l'entente prise avec le fournisseur.

16. Correspondance

16.1 Député Norbert Morin

Accusé réception de la demande d'aide financière dans le cadre de (PAARM)

16.2 MDDELCC

Somme versé pour la compensation de gestion des matières résiduelles.
Montant de 4 621,79\$ reçu en décembre 2014 de Ville Saint-Pascal.

16.3 Ville de Saint-Pascal

Compensation Recyc-Québec 2015 pour un montant de 5 011,26\$

16.4 Comité de Développement de Saint-Denis

16.4.1 Demande d'utilisation des locaux pour le marché aux puces

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement organise un marché aux puces le 23 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le marché aux puces se tiendra dans la patinoire et que les organisateurs aimeraient pouvoir utiliser ce local tout à fait gratuitement;

EN CONSÉQUENCE,
081-2015

il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter que le Comité de développement de Saint-Denis tienne l'activité de marché aux puces le 23 mai 2015 et utilise le local de la patinoire tout à fait gratuitement.

16.4.2 Demande d'heure de publicité via Promotion Kamouraska

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acheté un forfait promotionnel de *Promotion Kamouraska*;

CONSIDÉRANT QUE le forfait comprend 56 heures de service de communication ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Développement de Saint-Denis souhaiterait promouvoir davantage le Grand Salon des produits régionaux;

EN CONSÉQUENCE,
082-2015

il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder au Comité de Développement de Saint-Denis d'utiliser les services de *Promotion*

Kamouraska pour un maximum de quinze (15) heures pour publiciser leur activité.

16.5 Centre de Plein Air de Saint-Denis

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Plein Air tiendra une activité dans le cadre de son 20^e anniversaire soit un souper BBQ suivi d'une soirée le 25 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent offrir des prix de présences aux participants / participantes;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière peut être sous forme de chèque ou de certificat cadeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Lévesque

083-2015

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir au Centre de Plein Air de Saint-Denis deux certificats cadeaux du Marché de la Bouteillerie au montant de 25 \$ chacun.

16.6 Association Patrimoniale de Saint-Denis (Maison Chapais)

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE L'Association patrimoniale de Saint-Denis a demandé, lors de la préparation du budget de la municipalité de lui réserver un montant de 6 000 \$

CONSIDÉRANT QUE cette somme servirait à la réalisation de ses projets annuels, pour l'entretien extérieur et la tenue d'activités culturelles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Christian Lévesque

084-2015

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte de verser une aide financière au montant de 5 000 \$ à l'Association patrimoniale de Saint-Denis. Montant prévu au budget 2015.

16.7 Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent

Nomination d'un représentant ou d'une représentante municipal(e)

CONSIDÉRANT QUE Le CRSBP demande à la municipalité de nommer un élu ou une élue comme personne désignée pour représenter le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE La personne désignée en 2014 pour représenter la municipalité à son assemblée générale était Mme Annick Mercier;

085-2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler le mandat de Mme Annick Mercier en tant que représentante de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant ou d'une représentante auprès du C.R.S.B.P.

16.8 MRC de Kamouraska

Nomination d'un Conciliateur arbitre

ATTENDU QUE selon les dispositions des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentements relatives :

- 1) à la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen, en vertu de l'article 1002 du *Code civil* ;
- 2) à des travaux de drainage d'un terrain qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage ;
- 3) au découvert en vertu de l'article 986 du *Code civil* ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*, plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt à la conclusion d'une entente par laquelle elles délèguent une partie de leur compétence à la MRC relativement à l'application des articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QU' une entente relative à l'instauration d'un service de conciliateur arbitre à la MRC de Kamouraska a été adoptée en juin 2009, mais que des modifications dans les modalités d'application justifient l'adoption d'une nouvelle entente;

ATTENDU QUE un projet d'entente a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 11 février 2015;

ATTENDU QU' en vertu du *Code municipal du Québec*, une copie de projet doit être envoyée à chaque municipalité, accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure la présente entente doit dans les soixante (60) jours suivant la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De la Bouteillerie a pris connaissance du projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE
086-2015 il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'indiquer à la MRC de Kamouraska que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est intéressée à conclure la présente entente relative aux modalités de fonctionnement du service de conciliateur arbitre.

**16.9 Association forestière bas-laurentienne
*Renouvellement d'adhésion 2015-2016***

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement du statut de membre de l'Association forestière bas-laurentienne;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la municipalité peut offrir différentes variétés d'arbres aux citoyens de Saint-Denis grâce à cette association, et ce tout à fait gratuitement;

087-2015
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis renouvelle son statut de membre à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 65,00 \$ pour les années 2015-2016.

**16.10 Société Canadienne du Cancer
*Relais pour la vie***

CONSIDÉRANT QUE dans la nuit du 6 au 7 juin 2015 se tiendra la 5^e édition du «Relais pour la vie»

CONSIDÉRANT QUE le Relais pour la vie est un moyen de lutter contre le cancer et de poser un geste concret, pour combattre le cancer 365 jours par année;

CONSIDÉRANT QUE le Relais pour la vie de La Pocatière a permis d'amasser plus de 117 000 \$ en 2014 et que l'objectif pour 2015 est de 120 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Relais pour la vie de La Pocatière souhaite avoir une équipe qui représente chacune des municipalités locales lors du Relais;

CONSIDÉRANT QU' on est tous à un moment de notre vie touché de près ou de loin par une personne atteinte par cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,
088-2015 il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De la Bouteillerie ait sa propre équipe cette année qui

participera à l'activité et qu'elle contribue financièrement pour un montant de 300 \$.

16.11 Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-St-Laurent Adhésion 2015-2016

- CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'URLS en date du 23 mars 2015 concernant le renouvellement de notre adhésion;
- CONSIDÉRANT QU' en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services;
- 089-2015 Il est proposé par Mme Hélène Dumont
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$ pour l'année 2015-2016.

16.12 Association canadienne pour la santé mentale

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

- CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan «Prenez une pause, dégagez votre esprit!» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;
- CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;
- CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;
- CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :
- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
 - en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
 - en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Annick Mercier

090-2015

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De la Bouteillerie, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie et invite les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organismes et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

17. Autres sujets

Anne Desjardins, Directrice générale informe les membres du conseil que :

- 1) La résolution numéro 065-2015 adoptée à la séance du 2 mars concernant les frais de raccordement de 14 luminaires sur la rue Raymond doit être amendée puisque la subvention de 60 \$ par luminaire ne s'applique pas.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit installer au cours du mois d'avril 14 luminaires sur la rue Raymond;

CONSIDÉRANT QUE Hydro Québec offrait une aide financière de 60 \$ par luminaire pour l'installation d'éclairage au DEL;

CONSIDÉRANT QU'	après vérification la subvention s'applique aux luminaires remplacés par des lumières DEL et non pour de nouvelles installations;
CONSIDÉRANT QU'	il s'agit de ce cas ici de nouvelles installations;
EN CONSÉQUENCE 091-2015	il est proposé par M. Denis Moreau Et résolu à l'unanimité des membres présents que la résolution numéro 065-2015 sont modifiée par ce qui suit : Les membres du conseil autorisent les frais d'installation de quatorze (14) luminaires sur la rue Raymond au coût de cent quarante-quatre dollars (144) \$ par luminaire et un frais de raccordement de trois cent soixante et un dollars (361) \$ pour l'ensemble des luminaires. Travaux éligibles à la TECQ 2015-2018.
092-2015	2) Grand défi Pierre Lavoie Les participants au Grand défi Pierre Lavoie passeront dans la municipalité dans la soirée du 12 juin 2015 pour se rendre à La Pocatière. Bien que la municipalité n'a pas besoin de s'impliquer afin d'assurer la sécurité des cyclistes ou gérer la circulation, les organisateurs demandent à la municipalité une autorisation écrite leur accordant le droit de passage dans la municipalité. Il est proposé par M. Christian Lévesque Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une autorisation écrite soit envoyée aux organisateurs du Grand défi Pierre Lavoie.
CONSIDÉRANT	3) Municipalité de Rivière-Ouelle Promotion du réseau cyclable la correspondance de la municipalité de Rivière-Ouelle en date du 20 février 2015 dans laquelle la municipalité souhaite recevoir l'appui financier de divers partenaires afin de promouvoir le réseau cyclable entre Rivière-Ouelle et Saint-Denis;
CONSIDÉRANT QU'	un panneau permettant d'identifier les divers attraits et services dans les deux municipalités sera installé dans le Parc Bellevue;
CONSIDÉRANT QUE	la participation financière demandée à la municipalité de Saint-Denis est de 200 \$;
EN CONSÉQUENCE 093-2015	il est proposé par M. Christian Lévesque Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte et approuve une participation financière de 200 \$ pour la réalisation et l'installation d'un panneau afin de promouvoir le réseau cyclable.
CONSIDÉRANT QUE	4) Comité des fêtes du 175 ^e de Saint-Denis-De La Bouteillerie le comité souhaite procéder à l'insonorisation de la partie patinoire du Complexe municipal;
CONSIDÉRANT QUE	pour se faire, le comité s'adresse au Fonds de legs (programme fédéral) afin de demander une aide financière pour la réalisation de ces travaux;
CONSIDÉRANT QUE	parmi les exigences du programme, la municipalité doit confirmer qu'elle prendra en charge l'entretien et la réparation suite à l'installation de travaux d'acoustique de la patinoire;
EN CONSÉQUENCE 094-2015	il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité confirme que par l'entremise de ses employés elle assurera l'entretien et la réparation des installations acoustiques de la patinoire, s'il y a lieu.

Jean Dallaire, maire

Rencontre avec le conseil de la Fabrique

CONSIDÉRANT

l'annonce publique faite par l'abbé Charles-Aimé Anctil, curé de la paroisse, annonçant la vente possible du presbytère de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT

la lettre en date du 27 mars que la Maison Chapais a fait parvenir à la Fabrique soulignant son intérêt à prendre en charge ledit bâtiment;

CONSIDÉRANT

la lettre en date du 30 mars que le conseil de la Fabrique a fait parvenir à la municipalité faisant référence à la résolution # 163-2009 adoptée par la municipalité en juillet 2009 ainsi qu'à la lettre d'accusée réception du Diocèse de Sainte-Anne-De-La-Pocatière en date du 11 août 2009 faisant référence au presbytère de la Paroisse de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil de la municipalité ont rencontré les membres du conseil de la Fabrique le lundi 6 avril 2015 en présence des représentants de l'Association patrimoniale de Saint-Denis;

095-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité souhaite que le presbytère serve à des fins communautaires et qu'à cette fin elle appuie l'Association patrimoniale (Maison Chapais) dans son projet.

Advenant le cas où le projet de l'Association patrimoniale ne se concrétiserait pas, la municipalité souhaiterait être consultée quant à l'avenir du presbytère.

Hélène Dumont, conseillère informe les membres du conseil qu'elle souhaiterait répondre à l'invitation de Ruralys concernant une formation sur la taille des arbres fruitiers.

CONSIDÉRANT QUE

l'offre de formation de Ruralys sur la taille des arbres fruitiers se tiendra le samedi 11 avril à la Maison de la prune de Saint-André;

CONSIDÉRANT QUE

le coût de la formation est de 65 \$ pour les membres de Ruralys, incluant un dîner;

CONSIDÉRANT QUE

Mme Dumont souhaiterait, par la suite, au nom de la municipalité, offrir son expertise, entre autres à la Maison Chapais pour l'entretien des arbres fruitiers dans ses jardins;

EN CONSÉQUENCE,
096-2015

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Dumont, conseillère à assister à la formation sur la taille des arbres fruitiers et de payer le coût de la formation.

Qu'un remboursement soit fait à Mme Dumont pour son inscription à la formation.

18. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

19. Clôture et levée de la séance

097-2015

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellierie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	140,91 \$
BUREAUTIQUE COTE-SUD INC	225,27 \$
CAMILLE DUMAIS INC	130,68 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	574,88 \$
CSST	64,98 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	316,98 \$
EAU LIMPIDE	22,50 \$
FERME PIERRE GARON	2 084,79 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	1 885,59 \$
GROUPE DYNACO	264,45 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	561,08 \$
JALBERTECH	1 193,20 \$
JEAN DALLAIRE	115,00 \$
JEAN MORNEAU	17,25 \$
LEUCAN	100,00 \$
MALLETTE	5 035,91 \$
MRC DE KAMOURASKA	34 668,88 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	68,99 \$
PROPANE SÉLECT	59,80 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 606,92 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	336,52 \$
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	86,23 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	14 684,69 \$
WSP CANADA INC	5 288,85 \$
	SOUS-TOTAL 72 534,35 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2015

SALAIRES (MARS 2015)	6 894,66 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2015)	2 053,12 \$
CONCIERGERIE	1 158,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	138,59 \$
VIDÉOTRON	146,04 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 820,85 \$
FRAIS BANCAIRE	318,17 \$
	SOUS-TOTAL 15 529,43 \$

GRAND-
TOTAL

88 063,78 \$

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière , certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2015 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.